

IMMIGRATION.

on exigerait des Chinois des classes ouvrières une taxe de \$50 par tête, comme condition de leur entrée au Canada; le 1er janvier 1901 (63-64, Victoria, 1900, c. 32), ce montant fut élevé à \$100, et le 1er janvier 1904 (3 Ed. VII, 1903, c. 8), à \$500.

Les classes exemptes de cette taxe ont légèrement varié de temps à autre, mais en général, elles ont compris les fonctionnaires consulaires, leurs femmes, leurs enfants, leur suite, les marchands chinois, leurs femmes et enfants, et les Chinois appartenant aux classes instruites. En réalité, tous ceux qui ont été admis en franchise étaient des marchands ou des membres de leur familles. La loi accorde aux Chinois de se faire enregistrer, à leur sortie du Canada pour une absence de douze mois à l'étranger, et cet enregistrement leur donne le privilège de rentrée gratuite au pays, dans les limites de la période spécifiée. Pour chacun de ces enregistrements, on exige un honoraire de \$1. Le revenu total créé par la loi sur l'immigration chinoise, comprend la taxe par tête, les honoraires d'enregistrement pour permis d'absence, et les amendes perçues pour infraction à la loi. De 1886 à 1902, le quart du produit net des revenus créés par la loi sur l'immigration chinoise, a été payé aux provinces où ils ont été perçus. Depuis 1903, la proportion ainsi payée aux provinces, a été de la moitié, suivant un amendement fait à la loi de 1902 (2 Ed. VII, c. 5).

Le tableau 40 donne le nombre total des immigrants orientaux arrivés au Canada depuis 1901.

Immigrations, recettes et dépenses.—Le tableau 41 indique les dépenses annuelles entraînées par l'immigration, pendant chaque année fiscale, depuis 1868. Pour l'année expirée le 31 mars 1914, ces dépenses se sont élevées à \$1,893,298. D'un autre côté, on a eu comme recettes le paiement de la taxe sur les Chinois, donné par le tableau 38. Pour l'année terminée le 31 mars 1914, le revenu provenant de cette source s'est élevé à \$2,644,593, dont \$1,284,652 furent payés aux provinces; de sorte que le revenu fédéral provenant de l'immigration chinoise, en 1913-14, a dépassé les dépenses de \$1,359,941.

31.—Nombre des immigrants arrivés au Canada, 1897-1915.

Années fiscales.	Pays de provenance des immigrants.			Total.	Années fiscales.	Pays de provenance des immigrants.			Total.
	Roy- aume- Uni.	États- Unis.	Autres pays.			Roy- aume- Uni.	États- Unis.	Autres pays.	
	Nomb.	Nomb.	Nomb.	Nomb.		Nomb.	Nomb.	Nomb.	Nomb.
1897 ¹	11,383	2,412	7,921	21,716	1907 ²	55,791	34,659	34,217	124,667
1898 ¹	11,173	9,119	11,608	31,900	1908	120,182	58,312	83,975	262,469
1899 ¹	10,660	11,945	21,938	44,543	1909	52,901	59,832	34,175	146,908
1900 ²	5,141	8,543	10,211	23,895	1910	59,790	103,798	45,206	208,794
1901	11,810	17,987	19,352	49,149	1911	123,013	121,451	66,620	311,084
1902	17,259	26,388	23,732	67,379	1912	138,121	133,710	82,406	354,237
1903	41,792	49,473	37,099	128,364	1913	150,542	139,009	112,881	402,432
1904	50,374	45,171	34,786	130,331	1914	142,622	107,530	134,726	384,878
1905	65,359	43,543	37,364	146,266	1915	43,276	59,779	41,734	144,789
1906	86,796	57,796	44,472	189,064					

¹ Année civile.² Six mois, de janvier à juin, inclusivement.³ Neuf mois terminés le 31 mars.